La forêt Boucher et les chiens sans laisse

Compte-rendu de la rencontre des représentants de la Fondation de la forêt Boucher (FFB) et du Club canin Aylmer (CCA)

Participants : Adrian Corbo prés. FFB, Audrey Bureau, vice-prés. FFB, Philippe Giguère, administrateur FFB, André Lemay, prés. CCA, Birgit Isernhagen, vice-prés .CCA, Stéphanie Bilodeau, membre du CCA et de la FFB, Richard Bégin, conseiller du district de Deschênes

La discussion entourant la prise de position de la FFB concernant l'accès aux chiens sans laisse dans la forêt Boucher et celle du CCA a permis de clarifier certains malentendus entre les deux organismes. Selon son président, la Fondation n'aurait initié aucune démarche interdisant les chiens dans la forêt. Cette initiative, toujours selon M. Corbo, a été prise par la Ville et ne s'inscrit nullement dans les objectifs de son organisme. Toutefois, depuis le mois d'octobre dernier, la Ville a suspendu cette mesure d'interdiction en attendant que ne soit terminée la révision de la procédure du niveau de service des propriétaires de chiens (à achever en 2015). Plus de 50 % du territoire de la forêt Boucher est constituée de terrains privés. Selon M. Bégin, plusieurs des sentiers que nous parcourons traversent sans discrimination des terrains privés et publics.

Par ailleurs, le CCA reconnaît très évidemment l'importance de préserver la forêt Boucher. Il soutient entièrement la mission de la Fondation qui consiste à protéger, à préserver et à mettre en valeur la faune et la flore de cette forêt. Réciproquement, la Fondation, selon son président, s'est dite engagée à être partenaire avec le Club Canin afin de rassurer tous et chacun qu'elle prend les intérêts et les besoins des membres du Club Canin à cœur en reconnaissant qu'ils en sont les plus grands utilisateurs et qu'ils protègent considérablement l'éco nature de la forêt. À la lumière de nos intérêts communs nous examinerons, le temps venu, certains scénarios d'accommodement touchant l'aménagement récréatif de la forêt (réserver des sentiers pour les chiens sans laisse, délimiter une zone accessible aux chiens sans laisse, interdire l'accès aux chiens à certaines zones écologiquement sensibles, etc.).

Enfin, nous apprécions les efforts de la Fondation, qui vise à épargner la forêt de tout empiètement qu'il soit immobilier, commercial ou industriel. En appuyant cet organisme et en vous y inscrivant comme membres, vous enverrez un message clair à tous nos élus municipaux indiquant notre profond attachement à cette forêt. (www.fondationforetboucher.ca)